

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 40

Artikel: La Saint-Michel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

un an 4 fr. 50
SUISSE six mois . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

La Saint-Michel.

La Saint-Michel, qui tombait à la date du 29 septembre écoulé, est, pour la ville de Marseille, le jour où s'opère le plus grand nombre de déménagements. Un journal de la localité donne à ce sujet, de curieux détails : « Une malice du calendrier, dit-il, a fait coïncider cette année, le jour du terme avec un vendredi. Le peu d'animation qu'offraient nos rues, en comparaison des années précédentes, n'a donc rien qui doive surprendre quand on connaît les racines profondes que la superstition conserve au sein de nos populations. Bien petit est le nombre de ceux qui, ayant répudié les légendes enfantines des jours néfastes, se sont décidés à prendre possession de leur nouveau logement ce jour-là. Moins nombreux encore, sont ceux qui consentirent à y coucher.

D'autres enfin, après avoir installé leur mobilier, sont allés, le soir, demander asile à des amis ou sont allés coucher à l'hôtel.

À côté de ces superstitions qu'on s'étonne de voir subsister, il est d'autres coutumes relatives aux déménagements, qu'il est aisé de retrouver, à quelques détails près, dans tous les temps et chez tous les peuples.

C'est ainsi que tout vieux Marseillais qui se respecte n'introduira aucun meuble, si indispensable qu'il puisse être, dans son nouveau logement, avant d'y avoir porté tout d'abord du sel — emblème de sociabilité et de conservation — et le buis béni, gage d'espérance en même temps que de fidélité aux vieilles traditions religieuses.

Il est également d'usage, dans les familles anciennes, d'inaugurer leurs préparations culinaires par une plantureuse friture.

Mais la superstition la plus commune est celle qui frappe d'un interdit relatif les maisons portant le numéro 13. Certains immeubles ont subi de ce chef une véritable dépréciation.

Heureux ceux qui, ayant à déménager, ont l'esprit assez libre pour mettre à profit ces enfantillages locaux. Plus heureux encore ceux qui ne déménagent jamais, se souvenant de ce proverbe, resté toujours vrai, que trois déménagements valent une incendie.

On nous écrit de La Côte :

« Dernièrement, trois chasseurs, un avocat, un notaire et un procureur, se trouvaient réunis dans un des nombreux chalets inhabités, mais ouverts, de la montagne d'O.... Cette rencontre dans ce lieu n'avait nullement été concertée : durant la matinée, nos Nemrods de la plaine avaient dû chercher un

abri contre une de ces soudaines averses si drues dans la montagne et si fréquentes cette année. De là cette réunion fortuite.

» Après les salutations d'usage, on alluma du feu, on s'assit autour du foyer, et pour tuer le temps, on parla de chasse, du gibier de plus en plus rare, de la récolte pendante, etc., etc. Il pleuvait toujours ! Chacun songeait... à quoi ? Hélas ! ne le devinez-vous pas ?... Il était midi !... Les tiraillements d'estomac l'annonçaient suffisamment, mais où aller sinon dîner, du moins se réconforter un peu. On était à trois lieues de Ch..., et la pluie tombait à torrents. Si seulement on avait eu quelque mince gibier à mettre à la broche, mais jusqu'ici nos chasseurs n'avaient brûlé aucune cartouche.

» Tout à coup, l'avocat se souvint que son épouse avait mis dans sa gibecière un morceau de pain et quatre œufs cuits durs. Nous allons partager, dit-il, en remettant à chacun un morcelet de pain et un œuf. Les gourdes n'étant pas épuisées, on put arroser la pâtée. Ce modeste menu consommé, il restait un œuf à répartir entre trois ; mais comment procéder ? La question fut débattue dans une causerie fort gaie, après laquelle il fut convenu, sur la proposition de l'avocat, que celui des trois qui, tout en préparant l'œuf, se servirait du langage le plus élevé et des meilleures allusions à la circonstance, en aurait la moitié, et chacun des deux autres le quart.

» A tout seigneur, tout honneur. Le premier qui prit l'œuf fut l'avocat qui, enlevant délicatement la coque dit : « Il faut dépouiller le vieil homme et revêtir l'homme nouveau. » Ensuite le tabellion prit son couteau, partagea l'œuf en deux parties égales en disant : « Et le voile du temple se déchira en deux. »

» A son tour, le malin procureur prend une pincée de sel, en saupoudre légèrement les deux moitiés et les fait coïncider. Puis, prenant le tout de la main droite, il le porte à la hauteur de sa bouche en s'écriant avec emphase et au grand ébahissement de ses compagnons : « Entre dans la joie de ton Seigneur. »

Un habitant du grand district, passionné pour la chasse, mais dont l'avarice avait toujours reculé devant le prix du permis nécessaire, ne se livrait pas moins chaque année à ce délassement favori. L'autre jour, à l'aube, il endosse sa capote militaire pour se garantir contre la fraîcheur du matin, prend son fusil et va se poster au coin de la forêt voisine de sa propriété, et où des champs de pommes de